

Les Avocats en étoient convenus, ils l'ont oublié ensuite ; ils avoient dépeint la lenteur avec laquelle les Conciles s'assemblent, & les longueurs qu'ils apportent à leurs examens & à leurs décisions, Ils avoient même expressement que le jugement qu'on en attendroit, pourroit ne venir jamais, & nous laisser dans une privation & longue & éternelle. Pourquoi donnent ils à la page 17. comme prochainement attendu, ou comme subsistant actuellement, ce qu'ils ont dépeint à la page 4. comme un Tribunal difficile à former & qui peut-être n'existera jamais ? C'est que dans la page 4. les Avocats ont suivi le premier mouvement du cœur humain, qui se porte naturellement à rendre témoignage à une vérité, dont tous les esprits sont également frappés, & qui se présente d'elle-même à quiconque réfléchit un moment sur cette matière ; au lieu que dans la page 17. ils ont parlé pour la cause qu'ils vouloient soutenir & qu'ils ont moins cherché le vrai, que ce qui étoit favorable au parti qu'ils avoient pris : C'est ainsi qu'on se forme des principes à soi-même, selon que le besoin l'exige, sans s'embarrasser ni de leur fausseté, ni de leur contradiction.

Est il juste de calomnier le S. Siege & de rendre les Papes responsables des difficultez, qui empêchent que les Conciles ne s'assemblent ? C'est, disent les Avocats, la fausse politique de la Cour de Rome, qui s'oppose à la convocation ordinaire des Conciles. Ne diroit on pas que les Princes se sont plusieurs fois unis, & qu'ils s'unissent encore aujourd'hui pour procurer la célébration d'un Concile general, & que leurs desirs ont été & sont rendus inutiles par la résistance ou par le refus du Souverain Pontife ? Mais quand le Pape voudroit assembler aujourd'hui un Concile general pour finir nos contestations, est on assuré que toutes les Puissances voudroient y consentir ? Pourra-